



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/35/558  
S/14231  
24 octobre 1980  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-cinquième session  
Points 48 et 50 de l'ordre du jour  
DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION  
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE  
INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-cinquième année

UNIVERSITY LIBRARY  
NOV 5 1980  
UNIVERSITY COLLECTION

Lettre datée du 23 octobre 1980, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de la Pologne  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous transmettre le texte du communiqué publié à l'issue de la réunion du Comité des Ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie, qui s'est tenue à Varsovie les 19 et 20 octobre 1980.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 48 et 50 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

(Signé) Ryszard FRELEK

Annexe

COMMUNIQUE PUBLIE A L'ISSUE DE LA REUNION DU COMITE DES MINISTRES DES  
AFFAIRES ETRANGERES DES ETATS PARTIES AU TRAITE DE VARSOVIE

Varsovie, le 20 octobre. Le Comité des Ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle de Varsovie s'est réuni à Varsovie, en session ordinaire, les 19 et 20 octobre 1980.

Ont pris part à la réunion : MM. Oskar Fischer, ministre des affaires étrangères de la République démocratique allemande; Peter Mladenov, ministre des affaires étrangères de la République populaire de Bulgarie; N. Frigyes Puja, ministre des affaires étrangères de la République populaire hongroise; Jozef Czyrek, ministre des affaires étrangères de la République populaire de Pologne; Stefan Andrei, ministre des affaires étrangères de la République socialiste de Roumanie; Bohuslav Chnoupek, ministre des affaires étrangères de la République socialiste tchécoslovaque, et Andréi Gromyko, ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Conformément aux instructions du Comité consultatif politique des Etats parties au Traité de Varsovie, le Comité des Ministres des affaires étrangères a examiné des questions relatives à la préparation de la réunion des représentants des Etats parties à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui doit se tenir à Madrid et à la convocation d'une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe.

1. Au cours de l'échange de vues auquel ils ont procédé à ce sujet, tous les participants ont fait observer que l'évolution récente de la situation en Europe et dans le monde confirme le bien-fondé et la justesse de l'analyse de la conjoncture internationale effectuée par le Comité consultatif politique dans la Déclaration de Varsovie du 15 mai 1980 et confère une actualité accrue aux propositions contenues dans la Déclaration concernant les mesures concrètes à prendre en vue de réduire les tensions internationales, de poursuivre et d'approfondir la politique de détente, de consolider la sécurité et la coopération en Europe et dans le monde entier, d'enrayer la course aux armements et de réaliser le désarmement, de respecter l'indépendance des peuples et d'améliorer les relations entre les Etats.

Au nom de leurs Etats, les ministres se sont déclarés préoccupés par le maintien des tensions internationales résultant de l'intensification des politiques de puissances impérialistes, des affrontements et de l'hégémonisme, de la violation de l'indépendance et de la souveraineté des Etats, de l'ingérence dans leurs affaires intérieures, de l'absence de progrès dans le règlement des problèmes internationaux et de l'apparition de nouveaux conflits. Ils ont souligné les dangers inhérents à la nouvelle spirale de la course aux armements en Europe et dans le monde entier, à la volonté de supériorité militaire et à l'apparition de nouvelles doctrines et notions militairo-politiques qui menacent la paix.

En même temps, les ministres ont fait observer qu'un nombre croissant d'Etats, de larges secteurs de l'opinion publique, les forces démocratiques et les peuples du monde s'opposent de plus en plus résolument aux tensions internationales, en se prononçant en faveur de la détente et de la paix et du respect du droit des peuples à déterminer eux-mêmes leur propre destin. C'est pourquoi il a été possible d'empêcher la destruction des contacts et des liens politiques traditionnels normaux existant entre les Etats. Dans pratiquement tous les pays européens, on prend davantage conscience du fait qu'il n'existe aucune solution de rechange raisonnable ou acceptable à la politique de détente, on témoigne un intérêt croissant à la poursuite de cette politique et à l'élargissement du processus amorcé à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

2. Les participants à la réunion ont réaffirmé que les Etats qu'ils représentaient étaient résolus à déployer des efforts en vue de mettre fin à la course aux armements, d'étendre la détente à toutes les régions du monde, d'assurer la poursuite d'une politique de respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats, de même que les principes du non-recours à l'emploi ou à la menace de la force et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, et d'assurer l'application rigoureuse de tous les principes régissant les relations entre les Etats qui sont énoncés dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Ayant ces objectifs à l'esprit, ils se prononcent pour l'intensification des contacts et du dialogue avec tous les Etats d'Europe et des autres régions du monde. Ils sont convaincus que l'Acte final d'Helsinki constitue une base fiable pour les efforts déployés conjointement par les Etats et les peuples pour surmonter les difficultés qui sont apparues dans les relations internationales et pour progresser sur la voie de la consolidation de la sécurité et de l'expansion de la coopération en Europe.

Dans toutes leurs activités, les Etats représentés à la réunion procèdent du fait qu'il est nécessaire d'oeuvrer systématiquement en faveur du règlement de tous les problèmes internationaux par des moyens politiques pacifiques, par la voie de négociations, sur la base de l'égalité et du respect des intérêts légitimes de chaque peuple. Ils sont également d'avis qu'il n'existe aucun type d'armement dont la limitation et la réduction ne puisse être convenue d'un commun accord, sur la base de la réciprocité et dans le strict respect du principe de l'égalité et de la sécurité égale, ainsi que de celui de la sécurité non diminuée de chaque Etat.

3. Les participants à la réunion considèrent que la complexité de la situation internationale actuelle accentue l'importance de la réunion des représentants des Etats parties à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui doit commencer ses travaux le 11 novembre de cette année, à Madrid. Ils souhaitent que soient saisies les possibilités offertes par la réunion de Madrid de réaffirmer le processus de détente comme étant la voie principale dans laquelle devrait évoluer la situation en Europe, afin que les participants puissent élaborer des accords sur de nouvelles mesures pratiques à prendre dans tous les principaux secteurs afin de renforcer la sécurité et la coopération sur le continent européen.

A ce propos, les Etats représentés à la réunion sont d'avis que le succès de la réunion de Madrid dépendra de la volonté politique de tous ses participants de créer une atmosphère constructive et un climat de coopération, ainsi que de leur désir de parvenir à des accords généralement acceptables et de leur détermination de ne prendre aucune mesure qui risquerait de mener à une situation d'affrontement politique.

Pour leur part, les Etats représentés à la réunion seront prêts à apporter leur contribution à la réunion de Madrid, de façon à en assurer le déroulement dans une atmosphère politique positive et à permettre l'élaboration d'accords pratiques sur le fond des questions à examiner.

4. Compte tenu du fait qu'une réduction des tensions militaires dans les conditions actuelles revêt une importance décisive pour l'évolution des relations entre les Etats dans le sens de la paix et de la détente, les participants à la réunion estiment qu'il faut, à la réunion de Madrid, accorder toute l'attention voulue à l'examen des aspects militaires de la sécurité européenne et des mesures concrètes qu'il est possible de prendre dans ce domaine, en accord avec les dispositions de l'Acte final. A cet égard, une mesure particulièrement importante serait l'adoption par la réunion de Madrid de la décision de convoquer une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe, en tant qu'élément majeur du développement du processus paneuropéen amorcé par la Conférence d'Helsinki et de fixer la procédure, la date et le lieu de cette conférence.

Les participants à la réunion ont noté que l'idée de convoquer une telle conférence reçoit un appui de plus en plus large. Bien que des divergences d'opinions subsistent encore entre les Etats au sujet de certains aspects de la question de sa tenue et de sa mission, il n'en reste pas moins un nombre important d'aspects susceptibles de conduire à un rapprochement entre les différents points de vue.

Les Etats représentés à la réunion réaffirment qu'ils approuvent une tenue de la conférence étape par étape et la recherche d'une continuité entre ces étapes successives. Au premier stade de ses délibérations, la conférence devrait s'attacher en particulier à élargir les mesures visant à renforcer la confiance, de sorte qu'à l'étape suivante la conférence puisse s'atteler à la concertation de mesures dans le domaine de l'abaissement du niveau et de la densité de l'affrontement militaire en Europe, notamment en ce qui concerne la limitation de l'activité militaire et une réduction des forces armées et des armements. Sur le contenu des délibérations de la Conférence, des éléments plus ou moins semblables se dégagent des positions de nombreux autres Etats.

Compte tenu des observations qui ont déjà été formulées par différents Etats au sujet du contenu des travaux de la Conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe, les participants à la réunion considèrent au départ qu'un accord sur sa convocation doit donner à tous les participants à la conférence des droits égaux et des possibilités égales d'y présenter des propositions pratiques. Il importe que ce principe soit reflété dans la décision de la réunion de Madrid

relative à la convocation de la conférence. Les propositions spécifiques que les Etats parties au Traité de Varsovie présentent pour examen à cette conférence sont bien connues. Ces Etats sont également prêts à examiner pendant la conférence les propositions respectives des autres Etats.

Les ministres ont déclaré à nouveau que leurs pays soutenaient la proposition tendant à ce que la conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe se tienne à Varsovie.

5. Les participants à la réunion ont réaffirmé l'intention de leurs Etats de contribuer, à la réunion de Madrid, à la conclusion d'accords dans le cadre de toutes les sections de l'Acte final.

Ils se sont également prononcés en faveur de l'adoption par la réunion de Madrid de mesures viables ayant pour objet d'intensifier la coopération dans les domaines de l'économie, des sciences et des techniques, et de l'environnement. Ils attachent une grande importance à l'intensification de la coopération dans le domaine de l'énergie, et à la convocation d'une réunion paneuropéenne sur cette question majeure. Ils approuvent le développement d'échanges commerciaux larges et sans entraves, de projets communs de production industrielle et d'une coopération dans les domaines de l'agriculture, des transports et de la recherche scientifique.

Les participants à la réunion estiment souhaitable et possible de faire progresser, à la réunion de Madrid, l'application des accords d'Helsinki dans les domaines de la culture, de l'éducation, de l'information et des contacts, sur la base des principes définis dans l'Acte final, qui constitue un ensemble indivisible.

Les Etats représentés à la réunion attachent également une grande importance à l'application des dispositions de l'Acte final en ce qui concerne la poursuite du processus paneuropéen amorcé à Helsinki, en vue de progresser régulièrement sur la voie du renforcement de la détente, de la consolidation de la sécurité et du développement d'une coopération égale entre tous les Etats parties à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Les réunions de représentants de ces Etats, ainsi que d'autres formes de contacts entre eux conformément aux dispositions de l'Acte final, sont appelées à jouer un rôle positif dans la mise en oeuvre de ces objectifs. Les participants à la réunion ont noté à cet égard que la réalisation, à la réunion de Madrid, de progrès réels dans le sens du renforcement de la détente, de la consolidation de la sécurité et du développement de la coopération sur le continent européen, s'avère particulièrement importante pour la poursuite du processus amorcé par la Conférence paneuropéenne.

Compte tenu de ce qui précède, les Etats représentés à la réunion seront prêts à définir à la réunion de Madrid les conditions appropriées pour qu'une réunion de ce type ait lieu périodiquement. A ce sujet, les ministres ont fait observer que leurs pays étaient prêts à appuyer la proposition de la République socialiste de Roumanie tendant à ce que cette réunion se tienne à Bucarest.

6. Les Etats parties au Traité de Varsovie, animés par la volonté d'éliminer la menace d'une guerre nucléaire ainsi que par le souci d'assurer aux peuples européens une vie pacifique, appuient la proposition de l'Union soviétique relative à des négociations sur les armes nucléaires de moyenne portée en Europe, envisagées simultanément et en liaison organique avec les moyens nucléaires avancés des Etats-Unis. Les participants à la réunion ont noté avec satisfaction que des discussions pratiques avaient été engagées entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique sur ces questions et ont exprimé l'espoir de les voir aboutir, ce qui représenterait un pas en avant vers l'élimination de la menace d'une guerre nucléaire sur le continent européen.

7. Les participants à la réunion ont souligné que les Etats socialistes qui participent aux négociations de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements en Europe centrale ont accompli, dans leurs propositions du 10 juillet 1980, de nouveaux et importants pas en avant pour se rapprocher des positions des pays occidentaux. Dans ces conditions, pour réaliser dans les négociations de Vienne un tournant vers la conclusion d'accords mutuellement acceptables il faut que les pays occidentaux participant à ces négociations fassent preuve de la volonté politique de résoudre les problèmes examinés.

8. Les participants à la réunion soulignent également l'importance d'autres propositions concrètes sur des questions relatives à la limitation de la course aux armements, à la consolidation de la paix et au renforcement de la sécurité internationale contenues dans la Déclaration de Varsovie du Comité politique consultatif, en date du 15 mai 1980. Toutes ces propositions restent valables et les Etats parties au Traité de Varsovie sont prêts à engager sur chacune d'elles des négociations sérieuses et concrètes avec les autres Etats intéressés.

La réunion du Comité des Ministres des affaires étrangères s'est tenue dans une atmosphère d'amitié fraternelle et dans un esprit de franche coopération.

-----